

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 085-200059079-20220602-D03\_06\_2022-DE

Séance du 02/06/2022

## COMMUNE DE SEVREMONT

**Objet : D03.06.2022 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DE MOBILIER A LA MEDIATHEQUE DE SEVREMONT**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages : 30

### Date de convocation

27/05/2022

### Date d'affichage

27/05/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le deux uin à vingt heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme BURCH-BOILEAU Christine donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ROY Claude

**Objet : D03.06.2022 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DE MOBILIER A LA MEDIATHEQUE DE SEVREMONT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction d'une médiathèque sur la place du Commerce, Commune déléguée de La Flocellière.

Il précise que suite à cette construction il a été décidé d'acquérir et d'installer un nouveau mobilier pour cette médiathèque.

A cet effet, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2022 dans Ouest France 85 et sur Marchés sécurisés.

Les critères d'attribution pour ce marché sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre pondérée à 50 % suivant décompte suivant :
  - *Mémoire technique conforme aux caractéristiques techniques du CCTP (45 %)*
  - *Délai de livraison et de pose (5 %)*
- Le prix pondéré à 40 %
- La garantie pondérée à 10 %

Un jury composé d'élus de la commune de Sèvremont et de la communauté de communes du pays de Pouzauges et d'agents de ces deux entités s'est réuni le 19 mai 2022 pour auditionner les candidats.

Après analyse, les offres les mieux disantes sont les suivantes :

- Lot 1 : Mobilier de bibliothèque : la société BCI pour un montant de 41 340,98 € HT,
- Lot 2 : Mobilier de bureau, tables et chaises : la société BCI pour un montant de 20 480,93 € HT,
- Lot 3 : Mobilier de confort + mobilier extérieur : la société Vendée Bureau pour un montant de 10 880,99 € HT.

Il rappelle que des demandes de subventions ont été déposées auprès de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de La Loire et du conseil départemental de la Vendée. Au vu des offres retenues, le plan de financement relatif à ces demandes de subvention serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée : 14 540,58 € (20 %),
- Direction régionale des affaires culturelles des Pays de La Loire : 21 810,87 € (30 %),
- Autofinancement : 36 351,45 €,
- Coût total (HT) : 72 702,90 €.

Monsieur le Maire propose :

- d'attribuer les marchés précités à chacune des sociétés précitées,
- de l'autoriser à signer les marchés correspondants,
- d'approuver le plan de financement modifié et de signer tout document relatif aux demandes de subvention susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY